

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 mars 2022, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 174.793.882 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022 de 1.962.815 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2022 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société a légèrement dépassé les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 10,04% de l'actif.

Par ailleurs, les actions en d'autres OPCVM représentent 5,06% de l'actif net, légèrement en deçà du ratios réglementaire 5 %.

En outre, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 26 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes:

Samir Labidi

BILAN				
Au 31 mars 2022				
(Unité : TND)				
	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	135 493 708	101 611 531	121 386 826
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	8 839 964	7 132 106	-
b - Obligations	4-1-2	103 224 563	53 749 707	92 714 313
c – BTA	4-1-3	23 429 181	40 729 718	28 672 513
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	39 298 647	69 559 973	28 169 435
a - Placement monétaires	4-2-1	8 183 296	45 390 494	8 130 496
b – Disponibilités	4-2-2	31 115 351	24 169 479	20 038 939
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	1 527	209 716	15 962
TOTAL ACTIF		174 793 882	171 381 220	149 572 223
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	180 509	135 462	203 894
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	47 215	33 926	31 820
TOTAL PASSIF	4-4	227 724	169 388	235 714
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	4-5	162 859 978	159 514 681	140 878 712
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	11 706 180	11 697 151	8 457 797
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		9 743 365	9 512 948	(2 709)
b – Résultat distribuable de la période		2 244 671	2 053 472	9 939 199
c - Régul résultat distribuables de la période		(281 856)	130 731	(1 478 693)
ACTIF NET		174 566 158	171 211 832	149 336 509
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		174 793 882	171 381 220	149 572 223

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} janvier au 31 mars 2022

(Unité : TND)

		Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	2 021 687	1 098 515	7 437 694
a - Dividendes		-	-	874 582
b - Revenus des obligations		1 681 639	784 450	4 777 454
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		340 048	314 065	1 785 658
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	543 238	1 217 079	3 729 116
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 564 925	2 315 594	11 166 810
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(273 737)	(216 831)	(1 022 392)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 291 188	2 098 763	10 144 418
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(46 517)	(45 291)	(205 219)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 244 671	2 053 472	9 939 199
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	(281 856)	130 731	(1 478 693)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 962 815	2 184 203	8 460 506
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		281 856	(130 731)	1 478 693
		-	-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		201 432	141 264	271 981
* +/- values réalisées sur cession des titres		55 345	10 966	(229 477)
* Frais de négociation de titres		(10 209)	(17 745)	(55 877)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 491 239	2 187 957	9 925 826

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} janvier au 31 mars 2022

(Unité : TND)

	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 491 239	2 187 957	9 925 826
a - Résultat d'exploitation	2 244 671	2 053 472	9 939 199
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	201 432	141 264	271 981
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	55 345	10 966	(229 477)
d - Frais de négociation de titres	(10 209)	(17 745)	(55 877)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a – Souscriptions	46 195 885	44 743 179	130 749 174
* Capital	43 380 225	41 966 654	122 505 191
* Régularisation des sommes non distrib.	399 661	18 816	4 981 722
* Régularisations des sommes distrib.	2 415 999	2 757 709	3 262 261
b – Rachats	(23 457 477)	(24 467 000)	(140 086 187)
* Capital	(21 966 909)	(22 963 326)	(131 255 578)
* Régularisation des sommes non distrib.	(78 280)	(11 002)	(4 086 946)
* Régularisations des sommes distrib.	(1 412 288)	(1 492 672)	(4 743 663)
VARIATION DE L'ACTIF NET	25 229 647	22 464 136	588 813
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	149 336 509	148 747 695	148 747 695
b - En fin de période	174 566 158	171 211 832	149 336 509
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	1 161 707	1 226 675	1 226 675
b - En fin de période	1 338 284	1 392 743	1 161 707
Valeur liquidative début de période (en dinar)	128,549	121,261	121,261
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	130,440	122,931	128,549
Taux de rendement	1,47%	1,38%	6,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au **31/03/2021**
(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

*Les états financiers arrêtés au **31 mars 2022**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.*

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 mars 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 mars 2022, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA « Juillet 2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2022.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non

distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 135 493 708 dinars et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif	% Actif net
Obligations		100 040 313	103 224 563	59,06%	59,13%
AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 038 734	2,31%	2,31%
AMENBANK 2017 SUB A	2 000	40 000	42 174	0,02%	0,02%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 065 700	0,61%	0,61%
ATB 2007/1 D	50 000	2 215 899	2 339 190	1,34%	1,34%
ATB SUB 2017 A	35 000	2 101 136	2 107 248	1,21%	1,21%
ATL 2015-1 C	3 000	60 000	62 694	0,04%	0,04%
ATL 2015-2 C	40 000	800 576	805 196	0,46%	0,46%
ATL 2016-1 C	2 000	80 000	83 764	0,05%	0,05%
ATL 2017-2 B	5 000	100 000	100 547	0,06%	0,06%
ATL 2017-1 C	2 000	80 000	80 219	0,05%	0,05%
ATL 2017-2 CA TF	5 000	100 000	100 486	0,06%	0,06%
ATL 2021-1 A	20 000	2 000 000	2 032 403	1,16%	1,16%
ATL SUB 2017	8 000	480 000	493 797	0,28%	0,28%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	300 000	317 394	0,18%	0,18%
ATTIJARI LEASING 2016-1 B	5 000	200 000	208 493	0,12%	0,12%
BH F SUB 2019-1 C	15 000	1 200 000	1 201 355	0,69%	0,69%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 062 368	0,61%	0,61%
BH SUB 2018-1 C	5 000	500 000	530 247	0,30%	0,30%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	423 290	0,24%	0,24%
BH SUB 2019/1 B F	35 000	3 500 000	3 503 912	2,00%	2,01%
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 065 021	1,18%	1,18%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 200 000	1 201 164	0,69%	0,69%
BH 2009 B	8 000	174 800	176 724	0,10%	0,10%
BNA 2009 SUB	10 000	191 416	199 874	0,11%	0,11%
BNA SUB 2017 -1 CA TF	5 000	100 000	105 012	0,06%	0,06%
BNA SUB-2018/1 A V	35 000	1 400 000	1 458 974	0,83%	0,84%
BNA SUB 2018-1 B	20 000	1 600 000	1 669 453	0,96%	0,96%
BTE 2019-1 A	5 000	300 000	305 786	0,17%	0,18%
CIL 2018/1 F	7 500	300 000	305 088	0,17%	0,17%
EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 315 932	3,61%	3,62%
EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 639 044	7,23%	7,24%

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif	% Actif net
EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 251 125	3,58%	3,58%
EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 423 299	5,96%	5,97%
EPT NAT 3 2021 AF	23 091	221 080	226 979	0,13%	0,13%
EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 549	0,00%	0,00%
EPT NAT 3 2021 BF	26 651	2 657 532	2 726 465	1,56%	1,56%
EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 025 929	5,74%	5,74%
HL 2016-2 B	43 000	1 719 640	1 756 040	1,00%	1,01%
HL 2017-03 B	27 500	1 650 000	1 669 095	0,95%	0,96%
HL 2017-1 B	20 000	800 000	806 745	0,46%	0,46%
HL 2020-02	20 000	1 600 000	1 651 298	0,94%	0,95%
TLF 2021-1 FIXE	8 600	860 000	923 993	0,53%	0,53%
STB SUB 2020-1	20 000	2 000 000	2 168 285	1,24%	1,24%
STB SUB 2019-1 C	41 800	4 189 000	4 311 949	2,47%	2,47%
STB SUB 2021-1 D	60 000	6 000 000	6 072 546	3,47%	3,48%
TL 2018-1 B	10 000	800 000	847 160	0,48%	0,49%
TL SUB 2018 B	10 000	800 000	814 080	0,47%	0,47%
TLF 2019-1 B	13 000	1 300 000	1 392 010	0,80%	0,80%
TLF SUB 2021	7 000	700 000	723 155	0,41%	0,41%
TLF 2022-1 F	10 000	1 000 000	1 004 419	0,57%	0,58%
UIB SUB 2016 B	40 000	1 597 600	1 619 693	0,93%	0,93%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	714 280	761 466	0,44%	0,44%
Bons du trésor assimilables		22 870 920	23 429 181	13,40%	13,42%
BTA 7,5% 07/2032	3 140	2 707 040	2 855 847	1,63%	1,64%
BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 590 659	0,91%	0,91%
BTA 11 AOÛT 2022	400	391 880	409 305	0,23%	0,23%
BTA 29 MARS 2027	20 000	18 280 000	18 573 370	10,63%	10,64%
Titres OPCVM		8 724 795	8 839 964	5,06%	5,06%
SICAV L'EPARGNANT	49 884	5 224 550	5 292 093	2,99%	3,03%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 547 871	2,03%	2,03%
Total du portefeuille-titres.		131 636 028	135 493 708	77,52%	77,62%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Actions SICAV	8 724 795	7 032 806	-
Différence d'estimation sur actions SICAV	115 169	99 300	-
Total	8 839 964	7 132 106	-

4-1-2 Obligations

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Obligations Coût d'entrée	100 040 313	52 266 737	89 410 587
Intérêts courus à l'achat/obligations	6 107	336 358	58 061
Intérêts courus	3 173 724	1 140 447	3 241 036
Intérêts intercalaires courus	4 419	6 165	4 629
Total	103 224 563	53 749 707	92 714 313

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	22 870 920	39 808 248	27 439 220
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	-	571 883	5 786
Intérêts courus	233 569	305 700	989 078
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	309 572	40 324	233 674
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	15 120	3563	4 755
Total	23 429 181	40 729 718	28 672 513

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 8 183 296 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif
Certificats de dépôts AIL			
Certificat de dépôt au 23/05/2022 (taux 8,8% 370 jours)	3 000 000	3 185 973	1,82%
Certificats de dépôts STB			
Certificat de dépôt au 02/04/22 (taux 8,05% 10 jours)	4 991 076	4 997 323	2,86%
Total	7 991 076	8 183 296	4,69%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 31 115 351 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Avoir en banque	21 000 436	2 765 358	9 976 620
Comptes à terme STB	10 114 915	21 404 121	10 062 319
Total	31 115 351	24 169 479	20 038 939

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% actif
Compte à terme au 16/10/22 (taux 6,8% 740 jours)	2 000 000	2 052 164	1,17%
Compte à terme au 26/10/22 (taux 6,8% 750 jours)	2 000 000	2 052 164	1,17%
Compte à terme au 19/06/22 (taux 8,05% 91 jours)	6 000 000	6 010 587	3,44%
Comptes à terme STB	10 000 000	10 114 915	5,79%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Retenu à la source sur intérêts à l'achat BTA	-	142 971	1 447
Autres opérateurs Débiteurs	-	-	-
Retenu à la source sur intérêts à l'achat EO	1 527	66 745	14 515
Total	1 527	209 716	15 962

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Gestionnaire	74 130	55 447	70 618
Commission réseau	74 552	50 205	67 638
Commission dépositaire	31 827	29 810	65 638
Total	180 509	135 462	203 894

4- 4- 2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 47 215 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
CMF	15 233	14 293	14 529
ETAT	31 982	19 633	17 291
Total	47 215	33 926	31 820

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2021 au 31-03-2021 se détaillent ainsi :

Libellé	2022	2021
Capital au 1^{er} janvier		
Montant	140 878 712	140 369 054
Nombre d'actions	1 161 707	1 226 675
Nombre d'actionnaires	1 204	1 015
Souscriptions réalisées		
Montant	43 380 225	41 966 654
Nombre d'actions émises	357 719	366 742
Nombre d'actionnaires entrants	241	149
Rachats effectués		
Montant	21 966 908	22 963 326
Nombre d'actions rachetées	181 142	200 674
Nombre d'actionnaires sortants	56	51
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	201 432	141 264
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	55 345	10 966
Frais de négociation de titres	(10 209)	(17 745)
Résultat capitalisé		
Régularisation des sommes non distribuables	321 381	7 814
Capital au 31 mars		
Montant	162 859 978	159 514 681
Nombre d'actions	1 338 284	1 392 743
Nombre d'actionnaires	1 389	1 113

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/03/2022 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	8 457 798	1 285 567	9 743 365
Sommes distribuables exercice en cours	2 244 671	(281 856)	1 962 815
Total	10 702 469	1 003 711	11 706 180

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 2 021 687 DT pour la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022, et se détaillent ainsi

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenues des titres OPCVM	-	-	874 582
Intérêts des obligations	1 681 639	784 450	4 777 454
Revenus des Emprunts d'Etat	340 048	314 065	1 785 658
Total	2 021 687	1 098 515	7 437 694

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 un montant de 543 238 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Intérêts des certificats de dépôts	381 980	511 050	1 744 635
Intérêts sur billets de trésorerie	-	59 624	133 823
Intérêts sur bons du trésor à court terme	-	167 427	191 158
Intérêts des comptes à terme	148 710	291 700	564 734
Intérêts des comptes de dépôt	12 548	2 911	40 968
Revenus des prises en pension	-	184 367	1 053 798
Total	543 238	1 217 079	3 729 116

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2022 au 31-03-2022 à 273 737 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	210 567	157 695	767 338
Rémunération réseau	31 585	29 568	127 527
Rémunération du dépositaire	31 585	29 568	127 527
Total	273 737	216 831	1 022 392

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 à 46 517 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevances CMF	42 113	39 424	170 036
Impôt et taxes	4 402	5 863	34 999
Autres charges	2	4	184
Total	46 517	45 291	205 219

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 à un solde créditeur de 281 856 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	(188 371)	252 726	3 266 273
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(93 485)	(121 995)	(4 744 966)
Total	(281 856)	130 731	(1 478 693)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-03-2022 s'élève à 210 567 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 31-03-2022 s'élève à 31 585 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 31-03-2022 s'élève à 31 585 dinars.